

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DESIGNATION

GIOCONDA est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 31 rue Edouard Branly, 10300 SAINTE SAVINE.

GIOCONDA conçoit, propose et dispense des formations en présentiel et à distance, inter et intra entreprise.

GIOCONDA réalise également du coaching individuel et collectif, des séminaires de cohésion d'équipe, ainsi que du conseil opérationnel aux entreprises.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services relatives à des commandes passées auprès de GIOCONDA par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

Toute commande auprès de GIOCONDA implique sans réserve l'acceptation du client des présentes CGV.

3. CONVENTION ET CONTRAT DE FORMATION

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise et de la signature du responsable légal.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à GIOCONDA au premier jour de la formation, GIOCONDA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

De même, en cas de non règlement par l'OPCO, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

4. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les frais de déplacement du formateur ainsi que les frais de location de salle, de matériel courant (vidéo projecteur, ...) sont facturés en sus.

La proposition et les prix indiqués par GIOCONDA sont valables un mois à compter de l'envoi de la proposition commerciale.

La facturation est émise à la fin du mois de la prestation.

Les règlements seront effectués par chèque à l'ordre de GIOCONDA ou virement (en indiquant le numéro de facture).

Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture.

5. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DES FORMATIONS A DISTANCE ET /OU EN PRESENTIEL

La demande d'annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : isabelle@entreprise-in-progress.fr.

GIOCONDA SARL

entreprise in progress®

31 rue Edouard Branly – 10300 SAINTE SAVINE

Tel : 03 25 74 49 88 / 06 79 06 78 81 - www.entreprise-in-progress.fr - Mail : isabelle@entreprise-in-progress.fr

SARL au capital de 5000 € - RCS de Troyes - SIRET 79988952200014 – APE 9609Z - N° TVA intracommunautaire FR3179988952200014

N° déclaration d'activité de formateur : 21100083610 Préfecture de région Champagne Ardenne

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 7 jours avant le début de la formation, GIOCONDA pourra facturer au client 50% du prix de la formation à titre d'indemnité forfaitaire et ce, quel que soit le motif du désistement.

La demande de report de participation à une formation doit être effectuée par le Client au moins 7 jours avant la date de début de formation.

Si le stagiaire ne se présente pas le jour de la formation, le coût de la session sera facturé à 100 % au Client.

GIOCONDA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 7 jours avant le début de celle-ci et ce, sans indemnités. Les sommes déjà engagées par le client seraient intégralement remboursées dans les plus brefs délais.

Tout stage commencé et non terminé, quelle qu'en soit la cause, est considéré comme dû dans son intégralité.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GIOCONDA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, les supports de formations sous quelque forme que ce soit sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Toute reproduction ne peut être effectuée sans l'accord de GIOCONDA. Le client s'engage à ne pas utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes.

7. SOUS TRAITANCE

GIOCONDA s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de compétences, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention.

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées pour l'inscription et le suivi de sa formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à GIOCONDA, 31 rue Edouard Branly, 10300 SAINTE SAVINE.

9. COMMUNICATION

Sous réserve du respect des dispositions de l'article « propriété intellectuelle », GIOCONDA peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet.

10. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

En cas de litige survenant entre le Client et GIOCONDA, une solution à l'amiable sera privilégiée et, à défaut, le tribunal de commerce du siège social de GIOCONDA sera le seul compétent pour connaître le litige.

GIOCONDA SARL

entreprise in progress®

31 rue Edouard Branly – 10300 SAINTE SAVINE

Tel : 03 25 74 49 88 / 06 79 06 78 81 - www.entreprise-in-progress.fr - Mail : isabelle@entreprise-in-progress.fr

SARL au capital de 5000 € - RCS de Troyes - SIRET 79988952200014 – APE 9609Z - N° TVA intracommunautaire FR3179988952200014

N° déclaration d'activité de formateur : 21100083610 Préfecture de région Champagne Ardenne